

# **AEDIFICA**

**SOCIETE ANONYME  
SICAF IMMOBILIERE PUBLIQUE DE DROIT BELGE**

**AVENUE LOUISE 331-333  
1050 BRUXELLES**

**R.P.M. BRUXELLES 0877.248.501**

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE A BRUXELLES LE 14 OCTOBRE 2008**

### **BUREAU DE L'ASSEMBLEE**

La séance est ouverte à 15h30 sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DUPLAT.

Monsieur le Président désigne Monsieur Stefaan Gielens en qualité de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateurs : Mme Michelle SOUPART et M. Romain COPPAIN.

### **COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE**

Sont présents ou représentés à l'assemblée, les actionnaires dont les noms, prénoms et domiciles ou les formes juridiques, dénominations sociales et sièges sociaux, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux, sont repris dans la liste de présence ci-annexée.

Cette liste spécifie en outre si des administrateurs et/ou le commissaire assistent à l'assemblée.

## **CONVOCATIONS - PRESENCES - MAJORITES**

Les titulaires d'actions nominatives ont été convoqués par lettres remises à la poste le 26 septembre 2008.

Les titulaires d'actions au porteur ont été convoqués par voie de publications parues au Moniteur belge, le 19 septembre 2008, et dans la presse (*L'Echo* du 19 septembre 2008 et *De Tijd* du 19 septembre 2008).

Les documents à communiquer aux actionnaires ont été mis à leur disposition conformément aux dispositions légales (art. 120, 535 et 553 C. soc.).

Les administrateurs et le commissaire ont été convoqués conformément aux dispositions légales.

Sur cette base, le bureau constate que les formalités de convocation ont été accomplies conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il résulte de la liste de présences que 971.927 actions sur un total de 4.516.261 actions sont présentes ou représentées, étant précisé que le droit de vote attaché aux 2.250 actions propres de la société est suspendu en vertu de l'article 622, § 1er du Code des sociétés.

Le droit de vote des actions en usufruit est exercé par les usufruitiers.

Les formalités prévues aux termes de l'article 23 des statuts pour l'admission aux assemblées ont été accomplies par les actionnaires présents ou représentés.

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour.

Pour être admises, les propositions figurant à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix, à l'exception des 2.250 actions précitées dont le droit de vote est suspendu. Conformément à l'article 543 du Code des sociétés, il ne sera pas tenu compte de ces actions pour la détermination des conditions de majorité.

## ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Rapport de gestion sur l'exercice social statutaire et consolidé clôturé au 30 juin 2008
2. Rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 30 juin 2008 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 30 juin 2008
3. Comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2008
4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 juin 2008 et affectation du résultat  
*Proposition d'approuver les comptes annuels sociaux clôturés au 30 juin 2008, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée. En conséquence, proposition d'attribuer un dividende de 1,71 € brut aux actionnaires.*
5. Décharge aux administrateurs de la société  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2008*
6. Décharge au commissaire de la société  
*Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2008*
7. Renouvellement des mandats d'administrateurs  
*Proposition de renouveler, avec effet immédiat, les mandats, en qualité d'administrateur:*
  - de Services et Promotion de Lasne SA, représentée par M. Jacques BLANPAIN, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en octobre 2011 ;
  - de Monsieur Jean-Louis DUPLAT, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en octobre 2011 ;
  - de Mme Galila BARZILAI-HOLLANDER, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en octobre 2011 ;
  - de Mme Adeline SIMONT jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en octobre 2011.
8. Rémunération des administrateurs  
*Proposition de fixer jusqu'à nouvel ordre la rémunération des administrateurs de la manière suivante, sous réserve de l'approbation par la Commission bancaire, financière et des assurances :*
  - pour les administrateurs non exécutifs : (i) octroi d'une rémunération annuelle fixe de 10.000 euros hors TVA, à l'exception du Président du conseil d'administration qui

*percevra une rémunération annuelle fixe de 12.000 euros hors TVA ainsi que (ii) un jeton de présence d'un montant de 750 euros hors TVA par administrateur et par séance ;*

- *pour les administrateurs non exécutifs membres du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération : octroi d'un jeton de présence d'un montant de 700 euros hors TVA par administrateur et par séance.*

9. Renouvellement du mandat du commissaire et honoraires

*Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Dirk SMETS, réviseur d'entreprises agréé, associé de la SC SCRL BST Réviseurs d'Entreprises, dont les bureaux sont établis rue Gachard 88/16 à 1050 Bruxelles, en qualité de commissaire de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.*

*Proposition de fixer les honoraires du commissaire à la somme de 33.500 euros hors TVA par an.*

10. Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans des conventions liant la société

*Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, toutes dispositions des conventions de crédit liant la société et stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.*

*Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, toutes dispositions des conventions de management liant la société et stipulant une possible résiliation anticipée de la convention, assortie d'une indemnité à charge de la société, en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.*

11. Réapprobation des comptes sociaux de « Hotel Central Café Central », société scindée le 17 août 2006, pour la période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2006 (les comptes soumis à l'assemblée générale précédente n'étant pas les comptes définitifs)

*Proposition d'approuver les comptes sociaux définitifs de « Hotel Central Café Central », pour la période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2006*

12. Confirmation de la décharge aux administrateurs sortants de « Hotel Central Café Central »

*Proposition de confirmer la décharge aux administrateurs sortants de « Hotel Central Café Central » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*

13. Décharge au commissaire de « Hotel Central Café Central » (laquelle n'a pu être accordée lors de la précédente assemblée générale eu égard à l'absence du rapport de contrôle du commissaire)

*Proposition de donner décharge au commissaire de « Hotel Central Café Central » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*

14. Décharge au commissaire de « Château Chenois » (laquelle n'a pu être accordée lors de la précédente assemblée générale eu égard à l'absence du rapport de contrôle du commissaire)

*Proposition de donner décharge au commissaire de « Château Chenois » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*

15. Approbation des comptes sociaux de « Aux Deux Parcs », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Aux Deux Parcs », pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008*

16. Décharge aux administrateurs sortants de « Aux Deux Parcs »

*Proposition de donner décharge aux administrateurs sortants de « Aux Deux Parcs » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*

17. Décharge aux commissaires de « Aux Deux Parcs »

*Proposition de donner décharge aux commissaires de « Aux Deux Parcs » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*

18. Approbation des comptes sociaux de « Christiaens », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Christiaens », pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008*

19. Décharge aux gérants sortants de « Christiaens »

*Proposition de donner décharge aux gérants sortants de « Christiaens » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*

20. Décharge aux commissaires de « Christiaens »

*Proposition de donner décharge aux commissaires de « Christiaens » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*

21. Approbation des comptes sociaux de « Clavan », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Clavan », pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008*

22. Décharge aux administrateurs sortants de « Clavan »

*Proposition de donner décharge aux administrateurs sortants de « Clavan » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*

23. Décharge aux commissaires de « Clavan »

*Proposition de donner décharge aux commissaires de « Clavan » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*

24. Approbation des comptes sociaux de « Peeters », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008  
*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Peeters », pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008*
25. Décharge aux gérants sortants de « Peeters »  
*Proposition de donner décharge aux gérants sortants de « Peeters » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*
26. Décharge aux commissaires de « Peeters »  
*Proposition de donner décharge aux commissaires de « Peeters » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*
27. Approbation des comptes sociaux de « L'Air Du Temps », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008  
*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « L'Air Du Temps », pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008*
28. Décharge aux gérants sortants de « L'Air Du Temps »  
*Proposition de donner décharge aux gérants sortants de « L'Air Du Temps » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*
29. Décharge aux commissaires de « L'Air Du Temps »  
*Proposition de donner décharge aux commissaires de « L'Air Du Temps » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*
30. Approbation des comptes sociaux de « Au Bon Vieux Temps », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008  
*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Au Bon Vieux Temps », pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008*
31. Décharge aux administrateurs sortants de « Au Bon Vieux Temps »  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs sortants de « Au Bon Vieux Temps » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*
32. Décharge aux commissaires de « Au Bon Vieux Temps »  
*Proposition de donner décharge aux commissaires de « Au Bon Vieux Temps » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*
33. Approbation des comptes sociaux de « Séniorie Mélopée », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008  
*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Séniorie Mélopée », pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008*

34. Décharge aux administrateurs sortants de « Séniorie Mélopée »  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs sortants de « Séniorie Mélopée » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*
35. Décharge aux commissaires de « Séniorie Mélopée »  
*Proposition de donner décharge aux commissaires de « Séniorie Mélopée » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*
36. Approbation des comptes sociaux de « Senior Service Evere », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008  
*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Senior Service Evere », pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008*
37. Décharge aux administrateurs sortants de « Senior Service Evere »  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs sortants de « Senior Service Evere » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*
38. Décharge aux commissaires de « Senior Service Evere »  
*Proposition de donner décharge aux commissaires de « Senior Service Evere » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*
39. Approbation des comptes sociaux de « Ter Wolf », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008  
*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Ter Wolf », pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008*
40. Décharge aux gérants sortants de « Ter Wolf »  
*Proposition de donner décharge aux gérants sortants de « Ter Wolf » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*
41. Décharge aux commissaires de « Ter Wolf »  
*Proposition de donner décharge aux commissaires de « Ter Wolf » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2008 au 14 octobre 2008*
42. Divers
43. Communication aux actionnaires  
*Information concernant la nouvelle réglementation en matière de transparence, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008 et concernant la disponibilité, sur le site internet de la CBFA ([www.cbfa.be](http://www.cbfa.be)), d'un guide pratique et d'un formulaire de déclaration standard destinés aux actionnaires. Rappel que dans le cadre du régime transitoire, les actionnaires qui remplissent les critères de la nouvelle réglementation doivent notifier - pour le vendredi 31*

*octobre 2008 au plus tard - les participations importantes qu'ils détiennent au 1er septembre 2008.*

## **RESOLUTIONS**

### **1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social statutaire et consolidé clôturé au 30 juin 2008**

L'assemblée dispense le Président de faire la lecture des rapports de gestion du conseil d'administration relatifs à l'exercice social et aux comptes consolidés clôturés au 30 juin 2008.

Le Président et le management exécutif présentent à l'assemblée l'état du portefeuille immobilier de la sicafi, ainsi que les comptes consolidés et sociaux de la société.

### **2. Rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 30 juin 2008 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés au 30 juin 2008**

L'assemblée dispense le commissaire de faire la lecture de ses rapports relatifs aux comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 30 juin 2008 et relatifs au rapport de gestion.

### **3. Comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2008**

Réponse est donnée aux questions posées par les actionnaires.

En sa séance du 3 septembre 2008, le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2008 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes selon le schéma IFRS tels qu'ils ont été présentés aux actionnaires.

Ces comptes ont été mis à la disposition des actionnaires en même temps que les comptes annuels statutaires et ont été communiqués à l'assemblée conformément à l'article 120 du Code des sociétés.

L'assemblée générale en prend connaissance.

### **4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 juin 2008 et affectation du résultat**

En sa séance du 3 septembre 2008, le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels clôturés au 30 juin 2008 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes établis selon le schéma IFRS, tels qu'ils ont été présentés aux actionnaires.

Ces comptes statutaires ont été mis à la disposition des actionnaires conformément à l'article 553 du Code des sociétés.

Le résultat net de l'exercice est 14.401.541 €.

Le conseil d'administration propose d'affecter ce résultat comme suit :

<b>Proposition d'affectation</b>	<b>2008</b>
Résultat net à affecter	14.401.541
Affectation aux réserves indisponibles:	
Variation de la valeur de marché des éléments du portefeuille	5.971.432
Résultat sur vente d'immeubles de placement	0
Variation de la valeur de marché des instruments financiers	650.274
Sous-total	6.621.706
 Résultat affectable	 7.779.835
 Dividende proposé	 7.470.809
Soit par action (€ par action)	1,71
Transfert des réserves indisponibles vers les réserves disponibles	150.918
Affectation aux (prélèvement sur) réserves disponibles	459.944

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels sociaux selon le schéma IFRS pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2008 et l'affectation du résultat.

Cette résolution est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

## **5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2008**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2008, à savoir :

- Monsieur Jean-Louis Duplat
- Monsieur Stefaan Gielens
- Madame Adeline Simont
- Serdiser SCA (représentée par Monsieur Pierre Iserbyt)
- Re-Invest SA (représentée par Madame Brigitte Gouder de Beauregard)
- Services et Promotion de Lasne SA (représentée par Monsieur Jacques Blanpain)
- Madame Galila Barzilaï Hollander
- Monsieur André Masset
- GVA Finance SCA (représentée par Monsieur Marc Charles) (jusqu'au 20 décembre 2007)
- Monsieur Jean Kotarakos (à partir du 3 juin 2008)

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

## **6. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2008**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire, Dirk Smets, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2008.

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

## **7. Renouvellement des mandats d'administrateurs**

Monsieur le Président expose que les mandats d'administrateurs des personnes suivantes prennent fin à l'issue de cette assemblée générale :

- Services et Promotion de Lasne SA, représentée par M. Jacques BLANPAIN ;
- Monsieur Jean-Louis DUPLAT ;
- Mme Galila BARZILAI-HOLLANDER ;
- Mme Adeline SIMONT.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats en qualité d'administrateurs des personnes indiquées ci-avant. Leur mandat est renouvelé à compter de ce jour pour expirer à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en octobre 2011.

Cette résolution est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

## **8. Rémunération des administrateurs**

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale de fixer jusqu'à nouvel ordre la rémunération des administrateurs non exécutifs, conformément à ce qui est précisé ci-après.

Monsieur le Président expose, en outre, que la Commission bancaire, financière et des assurances a communiqué qu'elle ne doit pas approuver la rémunération proposée, car elle est identique à celle de l'année précédente.

L'assemblée générale décide de fixer jusqu'à nouvel ordre la rémunération des administrateurs non-exécutifs, de la manière suivante :

- pour les administrateurs non exécutifs :

- (i) octroi d'une rémunération annuelle fixe de 10.000 euros hors TVA, à l'exception du Président du conseil d'administration qui percevra une rémunération annuelle fixe de 12.000 euros hors TVA ainsi que
  - (ii) un jeton de présence d'un montant de 750 euros hors TVA par administrateur et par séance ;
- pour les administrateurs non exécutifs membres du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération :
- (i) octroi d'un jeton de présence d'un montant de 700 euros hors TVA par administrateur et par séance.

Cette résolution est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

## **9. Renouvellement du mandat du commissaire et honoraires**

Monsieur le Président expose que le mandat du commissaire prend fin à l'issue de cette assemblée générale.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Dirk SMETS, réviseur d'entreprises agréé, associé de la SC SCRL BST Réviseurs d'Entreprises, dont les bureaux sont établis rue Gachard 88/16 à 1050 Bruxelles, en qualité de commissaire de la société. Son mandat est renouvelé à compter de ce jour pour expirer à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en octobre 2011. De plus, l'assemblée générale décide de fixer les honoraires du commissaire à la somme de 33.500 euros hors TVA par an.

Ces résolutions sont adoptées comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

## **10. Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans des conventions liant la société**

Monsieur le Président expose que la société a conclu, le 29 mai 2006 et le 29 mai 2008, des conventions de crédit, qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société. En outre, les conventions de management conclues entre la société et les membres du management exécutif respectivement le 29 décembre 2005 et le 23 avril 2007 stipulent une possible résiliation anticipée de la convention, assortie d'une indemnité à charge de la société, en cas de changement de contrôle sur la société.

L'article 556 du Code des sociétés prévoit cependant que « seule l'assemblée générale peut conférer à des tiers des droits affectant le patrimoine de la société ou donnant naissance à une

dette ou à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un changement de contrôle exercé sur elle ».

Dès lors, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier les clauses de changement de contrôle contenues dans les conventions liant la société.

L'assemblée générale décide d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, toutes dispositions des conventions de crédit liant la société et stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés. De plus, elle décide d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, toutes dispositions des conventions de management liant la société et stipulant une possible résiliation anticipée de la convention, assortie d'une indemnité à charge de la société, en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.

Ces résolutions sont adoptées comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

**11. Réapprobation des comptes sociaux de « Hôtel Central Café Central », société scindée le 17 août 2006, pour la période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2006**

Monsieur le Président expose que la société Hôtel Central Café Central a été scindée le 17 août 2006, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006, et que son patrimoine a été transféré à Aedifica par l'effet de cette scission.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année passée, des comptes de Hôtel Central Café Central pour la période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2006 ont été soumis à l'assemblée générale, qui les a approuvés. Ces comptes n'étaient cependant pas les comptes définitifs.

A présent, le conseil d'administration de Hôtel Central Café Central a arrêté les comptes sociaux définitifs de Hôtel Central Café Central pour la période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2006 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels définitifs comme suit:

971.491 voix pour

0 voix contre

436 abstentions (sans motivation)

**12. Confirmation de la décharge aux administrateurs sortants de « Hôtel Central Café Central »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à confirmer, par un vote spécial, la

décharge donnée aux administrateurs sortants de Hôtel Central Café Central pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006 lors de l'assemblée générale ordinaire précédente, à savoir :

- Eric Bedoret
- Louis Piret
- IMMOTECH SA (représentée par Louis Corbeau)

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

### **13. Décharge au commissaire de « Hôtel Central Café Central »**

Monsieur le Président expose que le commissaire de Hôtel Central Café Central, EURA AUDIT DE GHELLINCK, réviseurs d'entreprises SPRL, représentée par Georges Arcelin, n'ayant pas présenté son rapport de contrôle sur les comptes précités lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année passée, l'assemblée avait décidé de suspendre le vote de sa décharge pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006 jusqu'à la réception dudit rapport.

Ce rapport n'a pas été déposé, de sorte que ce point de l'ordre du jour ne peut pas être traité. Ce point sera remis sur l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire si et au moment où ce rapport est déposé.

### **14. Décharge au commissaire de « Château Chenois »**

Monsieur le Président expose que la société Château Chenois a été scindée le 17 août 2006, avec effet au 16 août 2006, et qu'une partie de son patrimoine a été transféré à Aedifica par l'effet de cette scission. L'assemblée générale ordinaire de l'année passée a approuvé les comptes de Château Chenois pour la période du 1er janvier 2006 au 15 août 2006. Cependant, le commissaire de Château Chenois, la SPRL Moreau Cambier représentée par Monsieur Moreau, n'avait pas présenté son rapport de contrôle sur les comptes précités lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année passée, raison pour laquelle l'assemblée avait décidé de suspendre le vote de sa décharge pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006 jusqu'à la réception dudit rapport.

Ce rapport n'a pas été déposé, de sorte que ce point de l'ordre du jour ne peut pas être traité. Ce point sera remis sur l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire si et au moment où ce rapport est déposé.

### **15. Approbation des comptes sociaux de « Aux Deux Parcs », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008**

Monsieur le Président expose que la société Aux Deux Parcs a été absorbée ce 14 octobre 2008 par Aedifica, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008, préalablement à la présente assemblée générale.

Par conséquent, le conseil d'administration de Aux Deux Parcs a arrêté les comptes annuels sociaux de Aux Deux Parcs pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

971.491 voix pour

0 voix contre

436 abstentions (sans motivation)

#### 16. **Décharge aux administrateurs sortants de « Aux Deux Parcs »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de Aux Deux Parcs pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- Senior Living Group NV (représentée par Bots Management Comm. V, ayant pour représentant permanent Monsieur Bart Bots)
- FV Consult BVBA (ayant pour représentant permanent Monsieur Frank Vlayen)
- SL Invest NV (représentée par Bots Management Comm. V, ayant pour représentant permanent Monsieur Bart Bots)
- Madame Daria Vanoudenhove

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- Aedifica SA, sicafe immobilière de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens) ;
- Monsieur Jean Kotarakos

c) pour la période du 20 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- Madame Adeline Simont

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

#### 17. **Décharge aux commissaires de « Aux Deux Parcs »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de Aux Deux Parcs pour l'exécution de son mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- BDO Atrio Bedrijfsrevisoren (représentée par Jean Vanderhoeght)

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- BST Bedrijfsrevisoren BVBA (représentée par Monsieur Dirk Smets)

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

**18. Approbation des comptes sociaux de « Christiaens », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008**

Monsieur le Président expose que la société Christiaens a été absorbée ce 14 octobre 2008 par Aedifica, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008, préalablement à la présente assemblée générale.

Par conséquent, le conseil d'administration de Christiaens a arrêté les comptes annuels sociaux de Christiaens pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

971.491 voix pour

0 voix contre

436 abstentions (sans motivation)

**19. Décharge aux gérants sortants de « Christiaens »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux gérants de Christiaens pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- Senior Living Group NV (représentée par Bots Management Comm. V, ayant pour représentant permanent Monsieur Bart Bots)
- FV Consult BVBA (ayant pour représentant Monsieur Frank Vlayen)

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- Aedifica SA, sicaf immobilière de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens) ;

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

**20. Décharge aux commissaires de « Christiaens »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de Christiaens pour l'exécution de son mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- BDO Atrio Bedrijfsrevisoren (représentée par Jean Vanderhoeft)

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- BST Bedrijfsrevisoren BVBA (représentée par Monsieur Dirk Smets)

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

**21. Approbation des comptes sociaux de « Clavan », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008**

Monsieur le Président expose que la société Clavan a été absorbée ce 14 octobre 2008 par Aedifica, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008, préalablement à la présente assemblée générale.

Par conséquent, le conseil d'administration de Clavan a arrêté les comptes annuels sociaux de Clavan pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

971.491 voix pour

0 voix contre

436 abstentions (sans motivation)

**22. Décharge aux administrateurs sortants de « Clavan »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de Clavan pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- Senior Living Group NV (représentée par Bots Management Comm. V, ayant pour représentant permanent Monsieur Bart Bots)
- FV Consult BVBA (ayant pour représentant Monsieur Frank Vlayen)
- SL Invest NV (représentée par Bots Management Comm. V, ayant pour représentant permanent Monsieur Bart Bots)

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- Aedifica SA, sicaif immobilière de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens) ;

- Monsieur Jean Kotarakos

c) pour la période du 20 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- Madame Adeline Simont

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

### 23. **Décharge aux commissaires de « Clavan »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de Clavan pour l'exécution de son mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- BDO Atrio Bedrijfsrevisoren (représentée par Jean Vanderhoeght)

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- BST Bedrijfsrevisoren BVBA (représentée par Monsieur Dirk Smets)

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

### 24. **Approbation des comptes sociaux de « Peeters », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008**

Monsieur le Président expose que la société Peeters a été absorbée ce 14 octobre 2008 par Aedifica, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008, préalablement à la présente assemblée générale.

Par conséquent, le conseil d'administration de Peeters a arrêté les comptes annuels sociaux de Peeters pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

971.491 voix pour

0 voix contre

436 abstentions (sans motivation)

### 25. **Décharge aux gérants sortants de « Peeters »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux gérants de Peeters pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- Senior Living Group NV (représentée par Bots Management Comm. V, ayant pour représentant permanent Monsieur Bart Bots)
- FV Consult BVBA (ayant pour représentant permanent Monsieur Frank Vlayen)

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- Aedifica SA, sicafe immobilière de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens) ;

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

#### 26. **Décharge aux commissaires de « Peeters »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de Peeters pour l'exécution de son mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- BDO Atrio Bedrijfsrevisoren (représentée par Jean Vanderhoeght)

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- BST Bedrijfsrevisoren BVBA (représentée par Monsieur Dirk Smets)

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

#### 27. **Approbation des comptes sociaux de « L'Air Du Temps », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008**

Monsieur le Président expose que la société L'Air Du Temps a été absorbée ce 14 octobre 2008 par Aedifica, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008, préalablement à la présente assemblée générale.

Par conséquent, le conseil d'administration de L'Air Du Temps a arrêté les comptes annuels sociaux de L'Air Du Temps pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

971.491 voix pour

0 voix contre

436 abstentions (sans motivation)

**28. Décharge aux gérants sortants de « L'Air Du Temps »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux gérants de L'Air Du Temps pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- Senior Living Group NV (représentée par Bots Management Comm. V, ayant pour représentant permanent Monsieur Bart Bots)

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- Aedifica SA, sicafe immobilière de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens) ;

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

**29. Décharge aux commissaires de « L'Air Du Temps »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de L'Air Du Temps pour l'exécution de son mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- BDO Atrio Réviseurs d'Entreprises (représentée par Jean Vanderhoeft)

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- BST Réviseurs d'Entreprises SPRL (représentée par Monsieur Dirk Smets)

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

**30. Approbation des comptes sociaux de « Au Bon Vieux Temps », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008**

Monsieur le Président expose que la société Au Bon Vieux Temps a été absorbée ce 14 octobre 2008 par Aedifica, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008, préalablement à la présente assemblée générale.

Par conséquent, le conseil d'administration de Au Bon Vieux Temps a arrêté les comptes annuels sociaux de Au Bon Vieux Temps pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

971.491 voix pour

0 voix contre

436 abstentions (sans motivation)

**31. Décharge aux administrateurs sortants de « Au Bon Vieux Temps »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de Au Bon Vieux Temps pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- Senior Living Group NV (représentée par Bots Management Comm. V, ayant pour représentant permanent Monsieur Bart Bots)
- FV Consult BVBA (ayant pour représentant Monsieur Frank Vlayen)
- SL Invest NV (représentée par Bots Management Comm. V, ayant pour représentant permanent Monsieur Bart Bots)

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- Aedifica SA, sicaef immobilière de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens) ;
- Monsieur Jean Kotarakos

c) pour la période du 20 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- Madame Adeline Simont

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

**32. Décharge aux commissaires de « Au Bon Vieux Temps »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de Au Bon Vieux Temps pour l'exécution de son mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- BDO Atrio Réviseurs d'Entreprises (représentée par Jean Vanderhoeght)

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- BST Réviseurs d'Entreprises SPRL (représentée par Monsieur Dirk Smets)

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

**33. Approbation des comptes sociaux de « Séniorie Mélopée », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008**

Monsieur le Président expose que la société Séniorie Mélopée a été absorbée ce 14 octobre 2008 par Aedifica, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008, préalablement à la présente assemblée générale.

Par conséquent, le conseil d'administration de Séniorie Mélopée a arrêté les comptes annuels sociaux de Séniorie Mélopée pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

971.491 voix pour

0 voix contre

436 abstentions (sans motivation)

**34. Décharge aux administrateurs sortants de « Séniorie Mélopée »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de Séniorie Mélopée pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- Senior Living Group NV (représentée par Bots Management Comm. V, ayant pour représentant permanent Monsieur Bart Bots)
- FV Consult BVBA (ayant pour représentant permanent Monsieur Frank Vlayen)
- SL Invest NV (représentée par Bots Management Comm. V, ayant pour représentant permanent Monsieur Bart Bots)
- Madame Nadine Louckx

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- Aedifica SA, sicaif immobilière de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens) ;
- Monsieur Jean Kotarakos

c) pour la période du 20 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- Madame Adeline Simont

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

**35. Décharge aux commissaires de « Séniorie Mélopée »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de Séniorie Mélopée pour l'exécution de son mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- BDO Atrio Réviseurs d'Entreprises (représentée par Jean Vanderhoeft)

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- BST Réviseurs d'Entreprises SPRL (représentée par Monsieur Dirk Smets)

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

**36. Approbation des comptes sociaux de « Senior Service Evere », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008**

Monsieur le Président expose que la société Senior Service Evere a été absorbée ce 14 octobre 2008 par Aedifica, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008, préalablement à la présente assemblée générale.

Par conséquent, le conseil d'administration de Senior Service Evere a arrêté les comptes annuels sociaux de Senior Service Evere pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

971.491 voix pour

0 voix contre

436 abstentions (sans motivation)

**37. Décharge aux administrateurs sortants de « Senior Service Evere »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la

décharge à donner aux administrateurs de Senior Service Evere pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- Senior Living Group NV (représentée par Bots Management Comm. V, ayant pour représentant permanent Monsieur Bart Bots)
- FV Consult BVBA (ayant pour représentant permanent Monsieur Frank Vlayen)
- SL Invest NV (représentée par Bots Management Comm. V, ayant pour représentant permanent Monsieur Bart Bots)

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- Aedifica SA, sicafe immobilière de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens) ;
- Monsieur Jean Kotarakos

c) pour la période du 20 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- Madame Adeline Simont

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

### 38. **Décharge aux commissaires de « Senior Service Evere »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de Senior Service Evere pour l'exécution de son mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- BDO Atrio Bedrijfsrevisoren (représentée par Jean Vanderhoeght)

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- BST Bedrijfsrevisoren BVBA (représentée par Monsieur Dirk Smets)

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

### 39. **Approbation des comptes sociaux de « Ter Wolf », société absorbée par Aedifica le 14 octobre 2008, pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008**

Monsieur le Président expose que la société Ter Wolf a été absorbée ce 14 octobre 2008 par Aedifica, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008, préalablement à la présente assemblée générale.

Par conséquent, le conseil d'administration de Ter Wolf a arrêté les comptes annuels sociaux de Ter Wolf pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

971.491 voix pour

0 voix contre

436 abstentions (sans motivation)

#### 40. **Décharge aux gérants sortants de « Ter Wolf »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux gérants de Ter Wolf pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- Senior Living Group NV (représentée par Bots Management Comm. V, ayant pour représentant permanent Monsieur Bart Bots)
- FV Consult BVBA (ayant pour représentant permanent Monsieur Frank Vlayen)

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- Aedifica SA, sicaef immobilière de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens) ;

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre

0 abstention

#### 41. **Décharge aux commissaires de « Ter Wolf »**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de Ter Wolf pour l'exécution de son mandat :

a) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 3 juin 2008, à savoir :

- BDO Atrio Bedrijfsrevisoren (représentée par Jean Vanderhoeght)

b) pour la période du 3 juin 2008 au 14 octobre 2008, à savoir :

- BST Bedrijfsrevisoren BVBA (représentée par Monsieur Dirk Smets)

La décharge est adoptée comme suit:

971.927 voix pour

0 voix contre  
0 abstention

#### **42. Divers**

Nihil

#### **43. Communication aux actionnaires**

Le Président informe que la nouvelle réglementation en matière de transparence est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008 et qu'un guide pratique et un formulaire de déclaration standard destinés aux actionnaires est disponible sur le site internet de la CBFA ([www.cbfa.be](http://www.cbfa.be)). De plus, il rappelle que dans le cadre du régime transitoire, les actionnaires qui remplissent les critères de la nouvelle réglementation doivent notifier - pour le vendredi 31 octobre 2008 au plus tard - les participations importantes qu'ils détiennent au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

L'assemblée constate que l'ordre du jour est épuisé.

Par conséquent, la séance est levée à 17h10.

DONT PROCES-VERBAL

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires, qui en ont exprimé le désir, ont signé le présent procès-verbal.

---

Jean-Louis Duplat  
Président

---

Stefaan Gielens  
Secrétaire

---

Michelle Soupart  
Scrutateur

---

Romain Coppin  
Scrutateur